

SECRET : N° 62/748/du 12/8/82

Portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nomination d'un Officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

- VISAS :
- (/U - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/U - La loi 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/U - La loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
 - (/U - L'Ordonnance I/69 du 6 Février 1969 modifiant la loi II/66 du 22 Juin 1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - (/U - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
 - (/U - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
 - (/U - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant création du Comité de Défense ;
 - (/U - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE

Article 1er : Est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1982 et nommé pour compter du 1er Janvier 1982.

AVANCEMENT CODE

Pour le Grade d'Aspirant

Le Sergent : ARMEE DE TERRE (Médecine)

- MOUDCUDOU

Isidore

C.S.-

.../..

FAIT A BRAZZAVILLE, le 12 Août 1962

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Prési-
dent de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres

Colonel Denis SASSOU-GUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouverne-
ment,

Le Ministre Délégué à la Prési-
dence de la République, chargé
de la Défense Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Colonel Raymond Damase N'GOLLO.-

P/Le Ministre des Finances en mission,
Le Ministre des Affaires Etrangères,

Nzelane

Pierre
Pierre N Z E.-